

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 231-2006 POUR MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES 109.1, 210.1 ET 118.1

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix tenue le 9 avril 2024, le conseil de cette municipalité a adopté le :

1^{er} projet de règlement numéro 436-2024 modifiant le règlement de zonage 231-2006 pour modifier les grilles des usages et des normes des zones 109.1, 210.1 et 118.1

QUE, tel que requis par la Loi, ce 1^{er} projet de règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC du Haut-Richelieu. Ce 1^{er} projet de règlement est entré en vigueur le 12 avril 2024 et est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité ou à l'hôtel de ville situé au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sur rendez-vous.

Donné ce 12^e jour d'avril 2024 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
12 avril 2024

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné à l'hôtel de ville et à l'église.

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné sur le site internet de la Municipalité ce 12 avril 2024.



Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
12 avril 2024